

# Description des prestations

## Contrôles finaux (CF) – EM ELECTROCONTROL SA

Le contrôle final des installations électriques sert à garantir la sécurité électrique des personnes concernées et à assurer la protection des biens matériels. L'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), la norme sur les installations à basse tension (NIBT) et les normes européennes (EN) sont prises en compte pour ce faire.



### 1. Avantages pour le client

- Respect de l'obligation légale de contrôle
- Expertise indépendante des installations par l'organisme d'inspection accrédité SIS 0094
- Augmentation de la sécurité et de la fiabilité des installations électriques concernées.

### 2. Déroulement et réalisation

#### Contrôle visuel

Contrôle des documents techniques comme les schémas, le marquage, le type de local, le mode de protection, le bon choix et la disposition des matériels.

Détails:

- Protection contre les contacts accidentels
- Accessibilité
- Paramètres de protection basés sur la documentation

Certains contrôles doivent être effectués hors tension. Il faut donc toujours s'attendre à une brève coupure de courant. Les personnes concernées sont donc informées à l'avance.

#### Mesure

Vérification par mesure instrumentée de tous les circuits de l'installation (par ex. éclairage, prises de courant, installations d'appareils) et des dispositifs de protection servant à protéger les personnes et les biens matériels. Détails :

- Continuité des conducteurs de terre, de protection et liaison équipotentielle
- Résistance d'isolement
- Impédance (courant de court-circuit)
- Mise hors tension automatique des dispositifs de protection en cas de défaut, par ex. RCD (FI)
- Polarité, champ tournant, ordre des phases

#### Documentation

Après la réalisation des contrôles mentionnés ci-dessus, les documents suivants sont établis :

- En cas de défauts : rapport sur les défauts contenant une liste détaillée des résultats, des mesures et des photos
- Avertissement en cas de manquement dans la documentation technique
- Protocole d'essai et mesure avec liste détaillée des résultats des mesures
- Rédaction du rapport de sécurité prévu par l'OIBT ; en cas de défauts : après notification de l'élimination des défauts
- Rapport de contrôle ou d'inspection (si nécessaire/ou souhaité)

Tous les documents préparés seront remis au client à la fin des travaux.